

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
En exercice : 49  
Présents : 39  
Pouvoir : 4  
Qui ont pris part  
à la délibération : 43  
Votes exprimés :  
POUR : 41  
CONTRE : 2  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
24 février 2026  
Date d'affichage :  
24 février 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par son suppléant Jérôme PASCAULT – Jacqueline DE DEMO, absente excusée représentée par sa suppléante Lucette LABOUR – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Florian FRAYER, absent excusé donne pouvoir à Pierre NOIROT – Pierre-Yves ROY absent excusé donne pouvoir à Christian SCHILTZ – Evelyne CALLEJA, absente excusée donne pouvoir à Sandra PICART – Cloria JAOLAZA, absente excusée donne pouvoir à Xavier COURTOIS

Absents excusés : Marcel GEORGES – Guy GUENIFFEY – Annie ROUSSEAU

Absents : Bertrand LEBLANC – Clément POINTEAU – Catherine VERNEAU

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

**CREATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ PRINCIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le décret 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois attachés,  
VU le budget de la collectivité,  
VU le tableau des effectifs existant,

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire aux besoins suivants : directrice générale adjointe,

Considérant que cet emploi peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, le Président propose au Conseil Communautaire de créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, un emploi permanent de directrice générale adjointe, relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'attaché principal, à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>).

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à 41 voix POUR et 2 CONTRE**

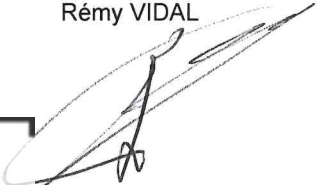
**DECIDE de créer un emploi permanent sur le grade d'attaché principal, relevant de la catégorie hiérarchique A, pour effectuer les missions de directrice générale adjointe, à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.**

**DIT que le tableau des emplois de la collectivité est modifié en ce sens.**

**DIT que la dépense correspondant à ce poste sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif principal 2026.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



PUBLIEE LE 12/03/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com